



## BOURSE, HEBERGEMENT, TRANSPORT ET RESTAURATION UNIVERSITAIRE

L'attribution des bourses et l'affectation des chambres dépendent d'un certain nombre de critères. Nous vous indiquons à toutes fins utiles la liste des pièces constitutives des dossiers de demande de bourse, d'hébergement, de transport et de restauration universitaire.

### 1. Bourse :

- **Critères de bénéfice de la bourse**

La bourse est attribuée pour tout la période des études à compter de la première année d'inscription. En cas d'échec (redoublement d'une année) celle-ci est reconduite une seule fois seulement même en changeant d'institution. Son paiement est suspendu en cas d'un deuxième échec ; elle ne pourra être rétablie qu'en cas de passage en année supérieure durant le cursus.

- **Constitution du dossier de demande de bourse**

- Un imprimé en trois volets fourni par l'administration.
- Une copie certifiée conforme de l'attestation originale du baccalauréat.
- Une Copie certifiée conforme du certificat de scolarité ou d'inscription à l'université.
- Un Extrait de naissance ou une fiche individuelle d'état civil.
- Un relevé des émoluments des parents salariés plus une attestation de non imposition.
- Un Extrait de rôles de l'étudiant destiné à la demande de bourse
- Une attestation de non activité délivrée par les services de L'A.P.C
- Deux (02) photos d'identité.
- Trois (03) enveloppes timbrées libellées à l'adresse de l'étudiant
- Un chèque barré des CCP au nom de l'étudiant
- Un certificat de nationalité.

## 2. Hébergement :

- **Le bénéficiaire de l'Hébergement**

- Etre inscrit dans un établissement supérieur
- Etre âgé de moins de 28 ans.
- Résider à plus de 50 Km pour les jeunes gens des lieux pédagogiques
- Résider à plus de 30 Km pour les jeunes filles des lieux pédagogiques.

- **Constitution du dossier de demande d'hébergement**

- Un imprimé de demande d'acceptation en résidence universitaire fourni par l'administration.
- Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation du baccalauréat.
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de scolarité ou d'inscription.
- Un certificat de résidence.
- Un Extrait de naissance ou une fiche familiale.
- Deux (02) certificats médicaux (médecine générale et pneumologie)
- Trois (03) photos d'identité.
- Trois (03) enveloppes timbrées libellées à l'adresse de l'étudiant.

## 3. Transport :

Le transport universitaire est une autre mission à l'adresse de l'office national des œuvres universitaires. Il est garanti pour tous les étudiants, assurant ainsi le relai entre les résidences universitaires et les établissements de l'enseignement supérieur. L'étudiant est appelé à verser une cotisation annuelle et symbolique.

## 4. Restauration :

Tout étudiant, externe ou résident, bénéficie d'un repas au sein des restaurants universitaires en présentant uniquement sa carte d'étudiant ou sa carte de résident. Les restaurants universitaires sont répartis dans les établissements de l'enseignement supérieur et les résidences universitaires.